



En savoir plus sur le CDAS

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) est une structure Finances qui traite de l'activité sociale au niveau local à partir des définitions nationales.

Comme son nom l'indique, il agit sur le plan départemental, mais pour l'ensemble des services de notre administration (Douanes, Impôts, Trésor Concurrence, Industrie et dans les départements concernés Chambres des Comptes et INSEE).

Au niveau départemental, le CDAS établit le budget d'initiative local (le BIL) et planifie les actions de préventions mises en place avec l'aide des médecins de prévention.

Vos représentants CGT interviennent pour tous les problèmes de restauration, d'aide financière, de logement, etc. Par l'intermédiaire de vœux que nous proposons à l'administration, nous cherchons à améliorer ces prestations sociales (vacances, loisirs...).

En lien avec le correspondant social, les services sociaux offre aux personnels en activité et aux retraités un ensemble de prestations.

La composition du CDAS :

Le CDAS est un organe paritaire et le nombre des membres qui le compose varie selon l'importance de l'effectif du département.

D'autres personnes assistent aux réunions :

- Le Délégué et le personnel de l'action sociale
- Le Secrétaire
- Le Médecin de Prévention
- l'Infirmière
- L'Assistante Sociale
- Les Correspondantes Sociales
- Les personnes nommées "expert" par les syndicats et sollicités par l'administration.
- En cas de nécessité d'autres personnes peuvent intervenir, mais toujours dans le domaine social (cas surendettement par exemple).

Les missions du CDAS :

Il se réunit au minimum trois fois par an. Il répartit les crédits entre les différentes actions qu'il propose de retenir au titre des manifestations de solidarité et du Budget d'Initiative Locale.

Sous cette appellation se trouvent réunies toutes les activités du CDAS :

- Manifestations
- Sorties diverses
- Arbre de Noël
- Amitiés Finances-Industrie : pour apporter aide et réconfort aux personnes isolées et en difficultés.

Le Conseil se réunit en général en février pour la répartition des crédits, en mai pour le compte-rendu d'activité et en novembre pour faire le point sur les activités de l'année et proposer celles de l'année suivante.

Autres tâches du CDAS :

- *SEJOURS* : Organisation de séjours autofinancés (sans aucune subvention, le participant paie le prix total du séjour).
- *RESTAURATION* : gestion des tickets-restaurant, des demandes de classement en poste isolé pour permettre l'obtention de titres-restaurant .
- *LOGEMENT* : aide à la recherche d'un logement, prêts pour la 1ère installation, achat de meubles, amélioration de l'habitat.
- *VACANCES-TOURISME* : colonies de vacances été-hiver. Tourisme social locations, séjours avec pension ou 1/2 pension.
- *MEDECINE DE PREVENTION* : visite obligatoire pour tous les agents tous les 5 ans. Mais il est possible de consulter sur demande. Dépistage de certaines maladies stages pour stress, mal de dos etc...
- *ASSISTANTE SOCIALE* : pour toutes les difficultés rencontrées par les agents du MINEFI.
- *CORRESPONDANTES SOCIALES* : une correspondante sociale est présente dans chaque Direction du MINEFI.